

Vendredi 15 octobre 2021

Chapelle Darblay : La Métropole Rouen Normandie va user de son droit de préemption

Le Conseil de Surveillance d'UPM France SAS se tenait ce matin, vendredi 15 octobre 2021. Le Conseil a voté la cession au groupement Samfi/Paprec du site Chapelle Darblay à Grand-Couronne. Le projet du groupement comprend une activité de tri de déchets, sans recyclage, et la mise en place d'ici trois à cinq ans d'une unité de production d'hydrogène. Les compétences et la valeur ajoutée de Chapelle en matière de recyclage papier/carton, uniques en France par leur nature et leur ampleur industrielle, seraient alors perdus.

Nous sommes mobilisés depuis de nombreux mois pour sauver le site, les emplois, les savoir-faire de Chapelle Darblay. Avec une coalition de plus de 80 maires et parlementaires, de toute la France et de tous horizons politiques (Edouard Philippe, Anne Hidalgo...), nous lançons en mars un appel au Président de la République pour que l'État agisse en ce sens. Nos objectifs stratégiques sont clairs : développement de l'économie circulaire, investissements pour favoriser des activités de recyclage papier/carton, préservation de l'emploi et des compétences dans ces domaines.

Une offre alternative, portée par des industriels sérieux et crédibles, impliquant des investissements positifs et d'importantes créations d'emplois, a été écartée par UPM. Elle permettrait pourtant de répondre à ces objectifs stratégiques. Stratégiques pour la métropole rouennaise ; stratégiques pour la France et l'Europe.

Rappelons-le : Chapelle Darblay, c'est 250 emplois directs et au moins 800 emplois indirects avant fermeture. L'usine dispose d'une puissance de recyclage de 480 000 t/an, soit le résultat du tri de 24 millions d'habitants –un tiers de la France. Elle rayonne dans un périmètre de 400 km et concerne notamment l'agglomération parisienne, Orléans, Dreux, Chartres, Le Mans, Nantes, Amiens, Rouen, Rennes, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Firminy, Béthune, Ardenne, Aisne, Dijon et bien d'autres villes. Chapelle Darblay est un acteur écologique de référence : sa chaudière biomasse représente 30% de la consommation régionale normande. L'usine possède une station d'épuration pouvant subvenir aux besoins de 400 000 personnes. 50 à 100 000 tonnes de papiers/cartons peuvent être transportées par voie fluviale.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :
« Il ne s'agit donc pas d'un enjeu local, mais national. Va-t-on se résigner à abandonner le recyclage papier/carton en France ? A exporter le papier/carton vers d'autres pays à des centaines de kilomètres, à l'enfouir ou le brûler, au mépris du coût carbone ? Alors que la France vient d'être condamnée pour ses manquements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, veut-on, oui ou non, développer enfin l'économie circulaire et restaurer notre souveraineté industrielle nationale ?

Ce gâchis serait dramatique. C'est pourquoi nous prenons nos responsabilités. La Métropole Rouen Normandie se met donc en ordre de bataille pour user de son droit de préemption, comme le permet la législation française. »

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05



métropole
ROUEN NORMANDIE

